

PRÉPARER LE FINANCEMENT

GTB et CEE : sécuriser le dossier.



Une prime annoncée n'est pas encore une prime acquise.

- 01** Les confirmations écrites à obtenir
- 02** La chronologie à sécuriser
- 03** Les preuves à conserver

EXEMPLE REMPLI + FICHE À COMPLÉTER

Illustration d'ambiance. Support de préparation, à adapter à votre bâtiment.

Les bonnes vérifications

Cette fiche aide à sécuriser la préparation d'un dossier CEE pour une opération de GTB. L'obligation liée aux Décrets BACS et les conditions d'un financement sont deux analyses distinctes. La présence d'une GTB dans un bâtiment ne suffit pas à établir l'éligibilité d'une opération ni le montant d'une prime.

Vérification avant engagement	Confirmation écrite attendue	Preuve à classer
Opération et version applicables	Identifier la fiche concernée et ses conditions à la date de l'opération.	Fiche officielle, version et date ; BAT-TH-116 si applicable.
Bâtiment et périmètre	Usage, caractéristiques et systèmes correspondant aux conditions.	Pièces techniques et description du bâtiment.
Chronologie du dossier	Préciser le rôle incitatif, l'offre CEE et les étapes avant engagement.	Offre, accords et dates ; faire confirmer ce qui constitue l'engagement.
Caractéristiques techniques	Correspondance précise entre devis et fiche applicable.	Description fonctionnelle, matériel et justificatifs demandés.
Acteurs et responsabilités	Qui dépose, contrôle, réclame les pièces et verse la prime ?	Coordonnées, mandat éventuel et conditions contractuelles.
Montant et conditions	Base de calcul, réserves, frais, contrôles et modalités de paiement.	Offre écrite détaillée ; distinguer estimation et engagement.
Fin des travaux	Documents et contrôles nécessaires au dossier.	Facture, attestations, réception et preuves requises.
Coût du projet	Coût brut, coûts récurrents et financement confirmé séparément.	Tableau financier sans déduire une aide encore conditionnelle.

Voir le cas. Choisir l'action.

CAS FICTIF / À ADAPTER

Prime annoncée



Conditions écrites

Cas fictif : un devis GTB de 20 000 € HT mentionne « prime CEE possible ». Aucun montant écrit ni calendrier de dossier n'est fourni. Le budget de décision reste donc 20 000 € HT, auquel ajouter les autres coûts identifiés. Avant de signer, le client demande l'opération retenue, la version de la fiche, les conditions techniques et la chronologie. Aucun montant de prime n'est inventé dans cet exemple.

QUATRE ÉTAPES POUR AVANCER

01

Avant engagement : faire confirmer l'éligibilité, les conditions et la chronologie par l'acteur CEE.

02

À la contractualisation : vérifier concordance entre offre CEE et devis.

03

Pendant les travaux : conserver les preuves demandées et documenter les changements.

04

Après travaux : transmettre les pièces, traiter les demandes et suivre le paiement.

LA PROCHAINE DÉCISION

Demander par écrit : « Quelle fiche et quelle version appliquez-vous ? Quelles conditions restent à satisfaire ? Quelle action ne dois-je pas engager avant votre validation ? Quels frais et délais sont prévus ? » Le catalogue officiel renvoie aux fiches et documents applicables ; vérifier leur version au moment du projet.

SOURCES OFFICIELLES / REPÈRES CONTRÔLÉS LE 11.10.2026

Catalogue officiel des opérations standardisées CEE

Votre fiche d'action

Remplissez les champs dans un lecteur PDF compatible, ou imprimez cette page. Une inconnue devient une action à attribuer.

BÂTIMENT / LOCALISATION

RÉFÉRENT / DATE

PRIORITÉ 01

Point à vérifier, preuve disponible ou information manquante

ACTION / RESPONSABLE / DATE

PRIORITÉ 02

Point à vérifier, preuve disponible ou information manquante

ACTION / RESPONSABLE / DATE

PRIORITÉ 03

Point à vérifier, preuve disponible ou information manquante

ACTION / RESPONSABLE / DATE

Préparez votre échange avec NeoGTB

Indiquez votre type de bâtiment, sa localisation, les équipements concernés, votre priorité et les documents disponibles. Mot-clé : CEE.